



Administration Générale  
Service des Ressources Humaines

## DECISION

Référence : n° 20240936  
FN/ASS

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,  
Vu le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,  
Vu le tableau des effectifs et emplois permanents de l'E.P.D.E.F.,  
Vu les vacances de poste d'Adjoint Administratif à pourvoir à l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (E.P.D.E.F.), publiées sur le site « Choisir le Service Public » le 18 juillet 2024 (13 postes),  
Considérant que ces vacances de postes se sont avérées infructueuses,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un avis pour le recrutement de onze postes d'Adjoint Administratif à compter de janvier 2025 est ouvert à l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (E.P.D.E.F.).

**Article 2** : Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions fixées par le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière. Les Adjoints Administratifs sont recrutés sans concours conformément aux dispositions prévues aux articles 4-2 à 4-5 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

**Article 3** : Les candidatures (lettre de candidature, curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés) devront être adressées au Directeur Général de l'E.P.D.E.F. à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de l'E.P.D.E.F.  
Service des Ressources Humaines  
1 rond-point Baudimont  
CS 40528  
62008 ARRAS CEDEX 8

**Article 4** : La date limite de dépôt des candidatures est fixé au **mardi 8 octobre 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

**Article 5** : La présente décision est affichée au moins deux mois avant la date du concours dans les locaux de l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (E.P.D.E.F.), dans ceux de l'ARS Hauts-de-France et dans ceux de la Préfecture. Il fait également l'objet d'une publication sur le site Internet de l'ARS.

**Article 6** : Les modalités d'organisation de ce recrutement reposent sur un examen des dossiers de candidature confiés à une commission qui procédera à une sélection des candidats. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats retenus par la commission de sélection.

Fait à Arras le 7/8/2024

Pour le Directeur Général de l'EPDEF  
La Responsable des Ressources Humaines par intérim



Anne-Sophie SANTER